



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RM/vg

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2010

ORDRE DU JOUR :

Visite des installations du site portuaire de Mertert

*

Présents : M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, Mme Marie-Josée Frank, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz,

M. Guy Arend, M. Jeannot Poeker, M. Sébastien Schlienger, M. Guy Toussin, Mme Martine Zimmer, de la Société du Port de Mertert, M. Bollaert, de Tanklux S.A., M. Marcel Tanson, de Luxport S.A.,

M. Jean-Paul Bever, Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Camille Gira, M. André Hoffmann, Mme Lydia Mutsch
M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

*

Présidence : M. Fernand Boden, Président de la Commission

*

Visite des installations du site portuaire de Mertert

Monsieur le Président de la Commission remercie les responsables de la Société du Port de Mertert pour leur accueil et explique que la présente visite a été décidée dans le cadre de l'examen du projet de loi n°6045, devenu la loi du 23 février 2010 modifiant la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert.

Suite à cette brève introduction, les responsables du Port de Mertert présentent leur société, ainsi que le site sur lequel elle est implantée. Pour les détails afférents à cette présentation, il est prié de se référer au document joint en annexe du présent procès-verbal, document qui

reprend de manière exhaustive les explications reçues par les membres de la commission parlementaire.

Il est ensuite procédé à un bref échange de vues, dont il y a lieu de retenir les points suivants :

- De nouveaux investissements sont en cours ou planifiés, afin de développer et de moderniser le site. Il est notamment constaté que Tanklux S.A. prévoit de construire un nouveau quai d'accostage et d'agrandir son dépôt de six réservoirs supplémentaires d'une capacité de 90.000 mètres cubes au total. Le schéma de la page 13 du document annexé détaille ces projets ;
- Le trafic global général du Port a enregistré une baisse sensible due à la crise économique au cours de l'année 2009. Le trafic est en effet passé de 1.612.893 à 987.886 tonnes entre 2008 et 2009. Les dirigeants sont cependant à nouveau optimistes au vu des résultats enregistrés au cours des huit premiers mois de l'année 2010. Les détails de ces chiffres sont repris à la page 14 du document annexé ;
- pour des raisons de sécurité, il est prévu de construire un nouvel accès au Port sans traverser les voies ferroviaires. D'une manière générale, une grande importance est accordée à la sécurité et des campagnes d'information sont organisées régulièrement afin de sensibiliser toute personne circulant sur le site ;
- Le port fluvial de Thionville-Illange s'avère représenter une concurrence non négligeable pour le Port de Mertert, étant donné, d'une part, la proximité géographique des deux sites et, d'autre part, les projets d'agrandissement qui en feront un site d'une capacité nettement supérieure à celle de Mertert.

Dans le contexte de la réunion jointe avec la Commission de l'Economie du Landtag de la Sarre et la Commission des Transports et de l'Economie du Landtag de Rhénanie-Palatinat, qui aura lieu en octobre prochain, Monsieur le Président de la Commission du Développement durable demande aux responsables du Port de Mertert de bien vouloir rédiger une note relative aux avantages de la présence d'écluses sur la Moselle.

Suite à cet échange de vues, les membres de la Commission du Développement durable procèdent à la visite de la darse portuaire avec le bateau « Ausonius », puis à la visite des installations de Luxport S.A. et de Tanklux S.A., deux des principaux manutentionnaires du Port de Mertert. Luxport S.A. offre une gestion logistique complète pour l'industrie et le secteur tertiaire, de même que de nombreuses prestations de service comme par exemple les opérations de soudage ou de découpe pour l'industrie de l'acier. Tanklux S.A. détient le plus grand centre de stockage de produits pétroliers du pays. Les produits y sont acheminés par bateau et y sont soit stockés temporairement, soit distribués par camion-citerne dans le pays.

Luxembourg, le 24 septembre 2010

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Fernand Boden



SOCIETE DU PORT DE MERTERT
Société anonyme

ANNEXE

Visite du 22 septembre 2010
Chambre des Députés –
Commission du Développement Durable



Le port de Mertert

© Orthophotos: Administration du Cadastre et de la Topographie



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

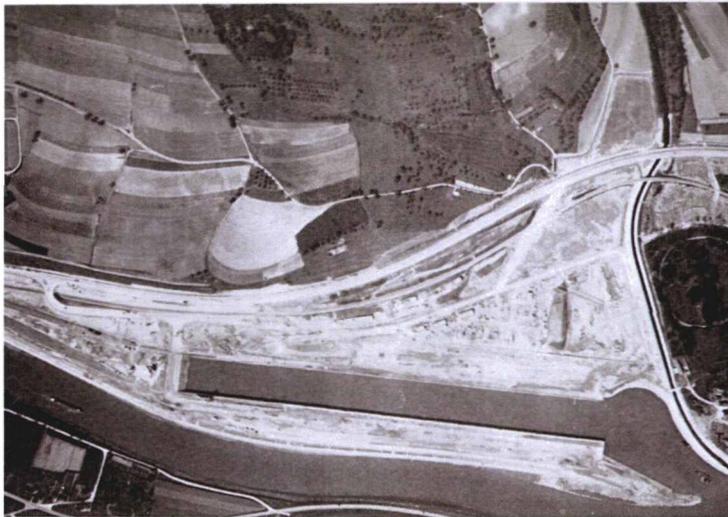
Société anonyme

- Par la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle, le Gouvernement a été autorisé à participer pour le compte de l'Etat dans une société anonyme ayant pour objet:
 - a) d'aménager sur la Moselle un port fluvial avec dépendances et raccordements aux réseaux routier et ferroviaire;
 - b) d'exploiter ce port suivant les méthodes industrielles et commerciales.
- La convention qui a pris cours le 4 août 1963 se termine le 3 août 2062; elle est renouvelable.
- Les terrains ainsi que les constructions et installations faites par la société sont la propriété de l'Etat.



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

Société anonyme



Vue aérienne du site portuaire 1966



Situation des travaux d'aménagement
du bassin en septembre 1965



Vue de la darse en avril 1966



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

Société anonyme

- La loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert a abrogé la loi du 22 juillet 1963 susmentionnée. Suivant l'article 4 l'administration et l'exploitation du Port de Mertert sont concédées à une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Société du Port de MertertS.A.".
- La loi du 23 février 2010 complète le 1^{er} article par un nouveau paragraphe: « Le Port de Mertert est conçu pour répondre aux besoins du développement de l'économie luxembourgeoise. Les raccordements par voie fluviale, ferrée et par route contribuent à son insertion appropriée dans les réseaux de transport transeuropéens.»
- Conformément à la loi du 23 février 2010, l'Etat assume la construction, l'extension, la modernisation et l'entretien constructif des réseaux de transport internes tels que la voirie et les voies ferrées et de ses équipements ainsi que des constructions et aménagements portuaires dont il est le propriétaire.
- L'Etat assume également l'entretien courant de ces aménagements, à moins que cette charge ne soit imposée par la société aux sous-concessionnaires ou aux locataires.



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

Société anonyme

Le capital de la société est fixé à deux mille actions de 125 euros chacune.
Le capital est réparti comme suit:

<i>Désignation des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>
Etat du Grand-Duché de Luxembourg	1.000
Arcelor-Mittal Luxembourg Société Anonyme Esch-sur-Alzette	800
BGL BNP Paribas Société Anonyme Luxembourg	100
DEXIA Banque Internationale à Luxembourg Société Anonyme Luxembourg	100
Total	2.000 actions



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

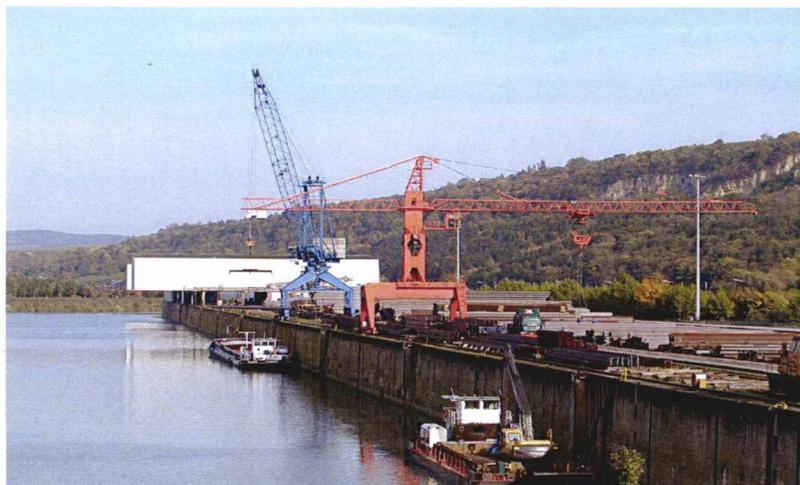
Société anonyme

- Le Port de Mertert, installé sur le territoire des communes de Mertert et de Grevenmacher sur la rive gauche de la Moselle dispose d'une superficie totale de 65 hectares.
- Les opérations de manutention et de stockage dans le port sont effectuées essentiellement par deux manutentionnaires, à savoir les sociétés "Luxport S.A." et "Tanklux S.A.".
- L'effectif de l'ensemble des sociétés implantées au port est de l'ordre de grandeur de 200 agents.



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

Société anonyme



Luxport S.A.

La société du Port a conféré à l'exploitant Luxport S.A. :

- sur le quai sud une bande de quai de 900 mètres et un terre-plein d'une superficie de 2,9 hectares utilisé principalement pour le stockage de produits sidérurgiques (laminés et demi-produits)
- sur le quai nord une bande de quai de 788,5 mètres et un terre-plein d'une superficie de 6,4 hectares; sur lequel s'effectue le déchargement de ferraille

Luxport a poursuivi ses efforts en matière d'infrastructure et de prestations de services. Dans ce sens la société a également mise en place une nouvelle installation pour parachèvement de palplanches et de poutres en acier.



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

Société anonyme



Luxport a en outre construit un hangar de 3.200 m², sur la partie nord-est du terrain. Il sert essentiellement au stockage de sel de déneigement (env. 10.000t), stockage garantissant l'approvisionnement des services routiers publics pendant la période hivernale



Luxport a terminé mi 2009 la construction d'un nouveau centre de maintenance pour poids-lourds



SOCIETE DU PORT DE MERTERT

Société anonyme



Tanklux S.A.

- La société du Port a conféré à l'exploitant Tanklux S.A. une bande de quai de 360 mètres et un terre-plein d'une superficie de 2,4 hectares.

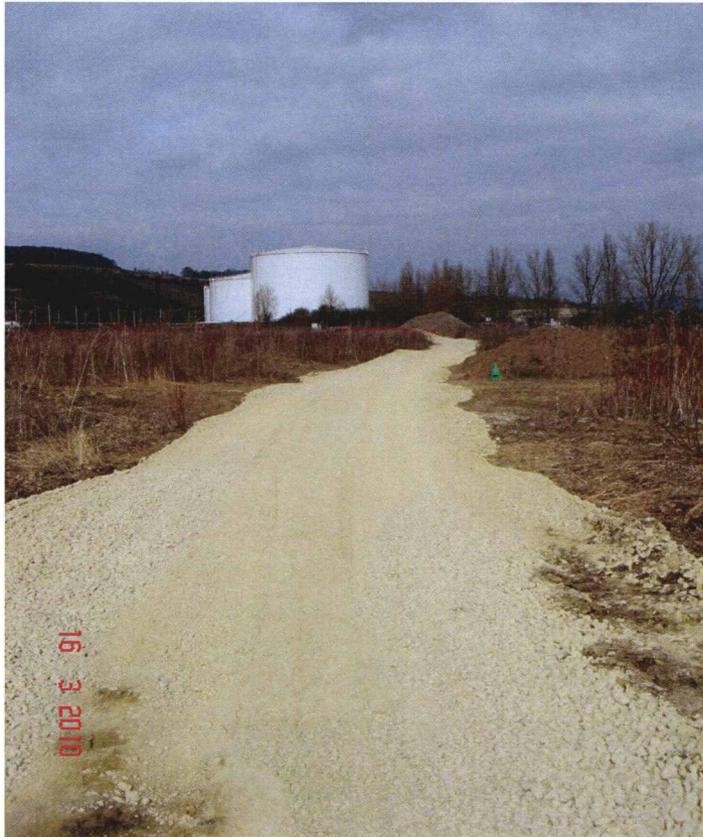


- En 2007 le Gouvernement a donné son accord :
 - premièrement aux communes concernées pour lancer les travaux détaillés de planification de la station d'épuration ;
 - deuxièmement pour lancer parallèlement les procédures et démarches nécessaires en vue de l'extension du dépôt pétrolier.



SOCIÉTÉ DU PORT DE MERTERT

Société anonyme



SIDEST (syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Est)

- Par contrat de bail du 17 décembre 2008 a été loué un terrain d'une superficie de 1 ha et 50 ares en vue de la future construction d'une station d'épuration ayant une capacité épuratoire de 47.000 équivalent-habitants.
- Un doublement de la capacité épuratoire sera possible sans dépasser la surface susmentionnée.



Le transport par voie d'eau dispose d'atouts majeurs.

- Il est particulièrement efficace et économe en énergie; sa consommation d'énergie par tonne-kilomètre de marchandise transportée correspond à 1/6ème de la consommation sur la route et à la moitié de celle du rail.
- Les émissions de gaz et de bruit des bateaux de navigation intérieure sont limitées. Au cours des 15 dernières années, la flotte a été continuellement modernisée.
- Des études récentes réalisées pour la Commission européenne chiffrent les coûts externes de la navigation intérieure (accidents, embouteillages, émissions de bruit, pollution atmosphérique et autres incidences sur l'environnement) à 1/7ème de ceux du transport routier.
- Le transport fluvial garantit un degré élevé de sécurité, en particulier pour le transport de marchandises dangereuses et pondéreuses. Enfin, il contribue au délestage du réseau routier surchargé dans des zones à forte densité.

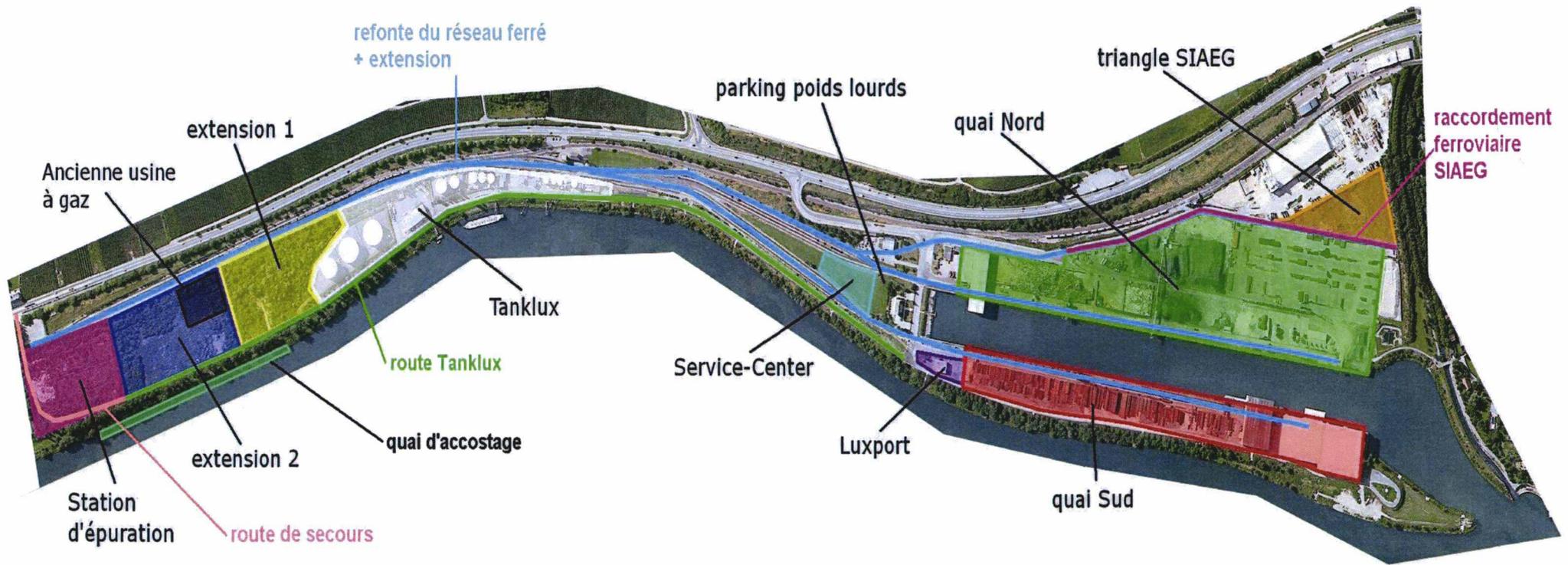


SOCIETE DU PORT DE MERTERT
Société anonyme

- La situation stratégique idéale du Port de Mertert représente un site luxembourgeois unique regroupant les trois modes de transport et permettant ainsi un transbordement entre fluvial, rail et route.
- La société du port assure la pérennité du port de Mertert avec les manutentionnaires implantés sur le site.



Nouveaux investissements en cours / planifiés



**Statistiques (en tonnes)**

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>Estimation 2010 (*)</u>
Trafic global général : <i>(dont trafic fluvial)</i>	1.612.893 <i>1.147.921</i>	987.886 <i>691.115</i>	1.357.000 <i>868.000</i>
<u>Produits piliers :</u>			
Export de produits sidérurgiques :	200.288	112.675	147.000
Import de produits sidérurgiques : <i>(dont mat. prem. – ferraille)</i>	280.402 <i>257.776</i>	49.250 <i>49.250</i>	162.000 <i>157.000</i>
Import de produits pétroliers :	497.101	433.973	424.000

* sur base des 8 premiers mois de 2010